

## Les métiers de la cohésion sociale

### Déclaration du groupe CFE-CGC

En premier lieu, nous souhaitons remercier les rapporteurs et l'administration de la commission pour le travail de qualité qui nous est présenté et l'écoute envers les différentes sensibilités présentes au sein de notre assemblée.

Notre groupe souhaite également souligner l'importance de sortir du CESE pour aller vers les professionnels des secteurs concernés par nos travaux. Ainsi, le groupe CFE-CGC salue l'organisation d'une rencontre entre une délégation de la commission et les professionnels d'un établissement médico-social à Lyon le 6 avril. Assurément, cette expérience devra être répliquée pour d'autres saisines, tant ces échanges permettent d'ancrer davantage nos propositions dans la réalité du terrain.

Le constat dressé révèle notamment la nécessité d'harmonisation des droits et une lutte contre le dumping social, afin de remettre l'humain au cœur des préoccupations. Par ailleurs, se dégage l'évident décalage entre l'utilité sociale et la reconnaissance concrète des acteurs des métiers de la cohésion sociale. Être mieux reconnu, c'est renforcer la qualité de l'accompagnement et des soins donnés.

Le groupe CFE-CGC plaide par ailleurs pour la mise en œuvre de mesures d'amélioration de la qualité et du sens du travail. Cela passera par une urgente revalorisation des salaires de tous les acteurs du secteur, mais également par la prise en compte et la reconnaissance pour la retraite des aidantes et aidants et par la lutte contre la précarité liée au logement et aux transports.

De plus, notre groupe s'attache particulièrement au développement de l'apprentissage, de la formation tout au long de la vie et de la reconnaissance des compétences acquises et à la reconversion professionnelle.

Enfin, nous souhaitons lancer un appel à la juste féminisation des postes d'encadrement des métiers de la cohésion sociale, majoritairement tenus par des hommes, alors qu'ils ne représentent que 10 % des effectifs globaux.

Ainsi, nous nous retrouvons dans l'avis proposé et plus particulièrement dans :

- la préconisation 1 relative au réinvestissement et à la revalorisation salariale ;
- la préconisation 2 relative à l'abrogation des dispositions permettant la non-opposabilité des conventions collectives ;
- la préconisation 3 relative au lancement de campagnes de recrutement et de formation, notamment en alternance ;
- la préconisation 11 relative à la garantie d'un niveau d'encadrement adapté en fonction des besoins ou des prestations.

Le groupe CFE-CGC a voté en faveur de cet avis.